

CODIFICATION DES PRODUITS APPLICATION A LA DEFINITION DU PRODUIT

Page 1/5

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. GÉNÉRALITÉS	1
3.1. DÉFINITION DU PRODUIT	1
3.2. POSITIONNEMENT DE LA DÉFINITION DU PRODUIT	2
4. ATTRIBUTS UTILISÉS	2
5. DICTIONNAIRE UTILISÉ	4
6. EXPRESSION CODIFIÉE DU PRODUIT	4
7. ÉCHANGES D'INFORMATIONS	4
8. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	5
8.1. HISTORIQUE	5
8.2. DOCUMENTS CITÉS	5
8.3. EQUIVALENT À :	5
8.4. CONFORME À :	5
8.5. MOTS CLEFS	5

1.OBJET

La présente norme a pour objet de définir l'utilisation de la codification des produits pour la définition du produit.

Elle s'appuie sur les définitions ainsi que sur les règles de gestion et d'application de la codification des véhicules et organes, décrites dans les normes A10 2110, A10 2115, A10 2120, A10 2121, A10 2130, A10 2150, ...

2.TERMINOLOGIE

- Attribut
- Attribut technique
- Attribut de gestion
- Attribut de conception

3.GENERALITES

3.1.DEFINITION DU PRODUIT

La définition du produit recouvre les aspects suivants :

- **Définition marketing :**
Définir les caractéristiques du produit qui répondent aux attentes de la clientèle visée en termes de perception et d'image.
- **Définition fonctionnelle :**
Définir les caractéristiques du produit qui répondent aux attentes de la clientèle visée en termes de technique (performances, dimensions, consommations, ...) et d'équipements.
- **Définition temporelle :**
Positionner par rapport au marché le produit et ses évolutions dans le temps.

- Définition quantitative :

Positionner le produit par rapport au marché en termes de volume.

- Définition économique :

- Définir les objectifs du produit en termes de rentabilité.

- Positionner le produit par rapport au marché en termes de prix.

La définition du produit concerne les véhicules, les organes et les équipements.

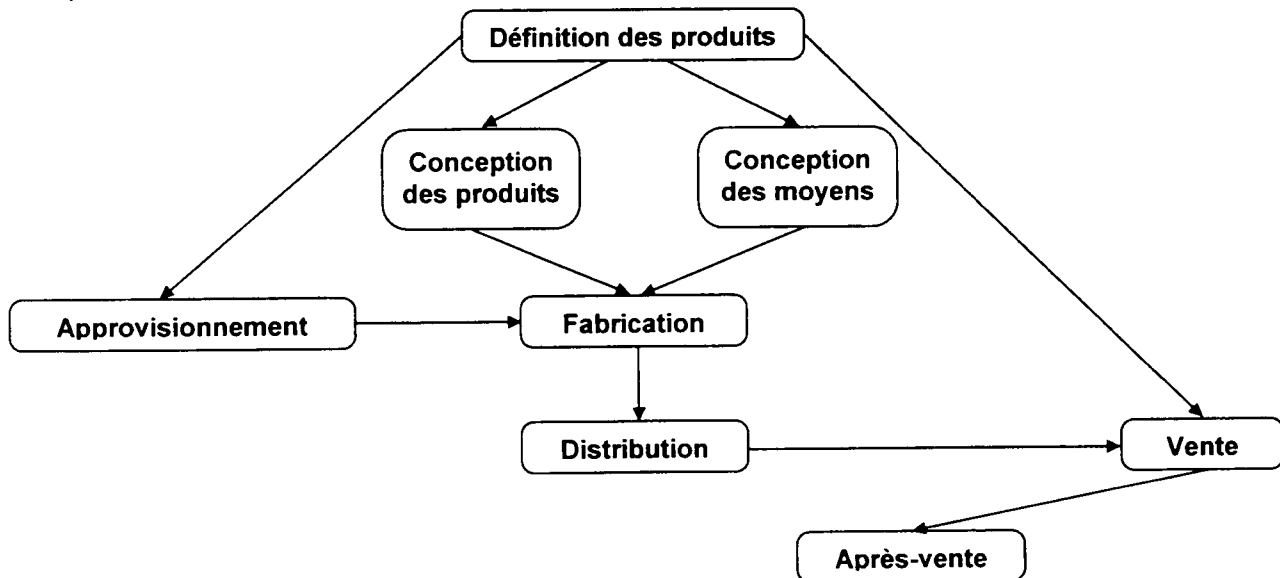
Elle s'applique à l'ensemble des pays et marchés intéressant le Groupe.

La définition du produit n'est pas la conception du produit : cette dernière apporte des solutions techniques répondant aux objectifs de définition du produit.

3.2.POSITIONNEMENT DE LA DEFINITION DU PRODUIT

La définition du produit dialogue avec les autres métiers de l'entreprise, notamment avec :

- la conception des produits,
- la conception des moyens,
- l'approvisionnement,
- la fabrication,
- la distribution,
- la vente,
- l'après-vente.

**4.ATTRIBUTS UTILISES**

LA DEFINITION DU PRODUIT EST REALISEE DANS LE RESPECT DES NORMES DE CODIFICATION CITEES (CF. § SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. GENERALITES	1
3.1. DEFINITION DU PRODUIT	1
3.2. POSITIONNEMENT DE LA DEFINITION DU PRODUIT	2
4. ATTRIBUTS UTILISES	2
5. DICTIONNAIRE UTILISE	4
6. EXPRESSION CODIFIEE DU PRODUIT	4
7. ECHANGES D'INFORMATIONS	4
8. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITES	5
8.1. HISTORIQUE	5
8.2. DOCUMENTS CITES	5